

Nature de l'acte : 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) « construction d'un nouveau bâtiment pour le Siège TVI » - MISE A JOUR 2026 – Budget Principal

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que l'annualité budgétaire constitue une des règles de la comptabilité publique. Pour autant, lorsqu'une opération est à réaliser sur plusieurs exercices et sachant que son enveloppe globale peut être amenée à évoluer, il y a lieu d'utiliser la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) prévue par les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Cette procédure permet à Terre Valserhône l'Interco (TVI) de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise donc la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées par délibération du conseil communautaire, sous réserve d'une modification budgétaire concomitante.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Mise à jour d'une Autorisation de Programme et Crédit de Paiement pour le programme pluriannuel de la construction du Siège communautaire Terre Valserhône l'Interco

Par délibération en date du 27 mars 2025, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'une AP/CP sous la référence « AP001 - construction du bâtiment du Siège communautaire de TVI », sur le budget Principal.

Plan de financement initial en euros HT

DEPENSES	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Totaux par opération
Construction du Siège TVI	Etudes et début Travaux	Travaux	Fin des travaux	3 150 000,00 €
Total en € TTC				3 150 000,00 €

Détail de l'AP001 : Programme pluriannuel du Siège

Coût prévisionnel de l'opération (travaux, études, maîtrise d'œuvre, etc.) initial : 3 150 000.00 € TTC

Durée de l'AP : 3 ans

Construction du Siège TVI	TOTAL 2025-2027	2025	2026	2027
AP001	3 150 000 €	150 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre
Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte
transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : → **3 MARS 2026**

Publié le : → **3 MARS 2026**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184,
rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un
délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,

Catherine BRUN



Le Président,

Patrick PERRÉARD

